Les commerciaux ne sont pas des marchandises et n'ont pas à reclamer chaque mois leurs dûs!

Paris, le 7 décembre 2015

Etonnante prise de position que celle de la direction, suite à notre dernier communiqué d'octobre : l'entreprise aurait des problèmes de trésoreries mais pas les salarié-e-s!

Notre patron joue avec la richesse que nous produisons et que l'entreprise encaisse. Résultats: nos salaires ne sont pas toujours conformes aux contrats (commissions, primes) et les frais des commerciaux encore une fois non-versés comme la direction s'y est engagée.

Y A-T-IL UNE VOLONTÉ DE LA DIRECTION DE SPOLIER SES SALARIÉS?

Face à de telles pratiques, le moyen pour nous, salarié-e-s, de nous défendre et de faire valoir nos droits est d'agir et de nous mobiliser avec le syndicat. Et pour preuves, les deux dernières expériences en date :

- sur conseil d'Info'Com-CGT et après l'appel à la mobilisation du service diffusion, deux commerciaux interviennent en réunion sur le non-remboursement des frais professionnels de septembre. Et, comme par hasard, ils se les voient remboursés le jour même, malheureusement pas pour les autres.
- une commerciale, dont les commissions n'avaient pas été versées, a fait une demande de saisine en référé du Conseil des Prud'hommes sur conseil du syndicat. Et, comme par hasard, une nouvelle fois, ses commissions sont versées rapidement après que la direction ait reçu la convocation aux Prud'hommes.

Nos droits ne sont pas négociables. Et dès que les salarié-e-s agissent, la direction plie devant.

MOBILISONS-NOUS POUR FAIRE RESPECTER NOS DROITS!

Dernière en date, la direction a décidé de transférer le service diffusion dans une société concurrente, CED & CEDIF. Cette décision est inquiétante a deux titres :

- quel est l'avenir réserver à PL2D?
- quelles garanties ont les salarié-e-s en termes de salaires, de droits, de secteurs d'activité...?

Face à cette situation, les salarié-e-s sont en droit de savoir ce que leur réserve la direction. Info'Com-CGT revendique donc que ces questions soient abordées en réunion et que soit négocié un accord tripartite entre le syndicat et les directions de Pollen diffusion – PL2D et de CED & CEDIF, si le transfert du service diffusion est acté entre les deux entreprises.

REVENDIQUONS ENSEMBLE LE RESPECT DES RÈGLES SOCIALES!

- Des remboursements de frais en temps et en heure, des soldes commissions à jour, un solde congés et RTT conforme.
- Le remboursement de tous les frais bancaires occasionnés dûs au retard des versements de remboursement des frais professionnels.
- La transparence sur la situation de l'entreprise.

Ce que nous revendiquons pour l'accord tripartite pour les salarié-e-s du service diffusion éventuellement transférés à CED & CEDIF:

- le maintien des bases des rémunérations : fixe, primes ou commissions,
- le maintien des statuts, de tous les droits et acquis, dont les jours de RTT,
- une répartition des secteurs ne mettant pas en danger l'équilibre vie professionnelle/ vie familiale.

NOTRE UNION FAIT NOTRE FORCE POUR GAGNER LE RESPECT DE NOS DROITS!





REPRÉSENTANT DE LA SECTION SYNDICALE:

XAVIER HAMONIAUX

© 01 43 31 80 49 INFOCOMCGT.FR

News@infocomcgt.fr

O G S O INFOCOMCGT